

D'après le système de location, les locataires versent des loyers mensuels correspondant à leurs revenus familiaux. Des associations de locataires sont chargées de gérer le programme dans ces collectivités. Cette gestion a parfaitement réussi à développer l'esprit communautaire et à atteindre les objectifs sociaux, puisque les associations sont composées de locataires ayant la même situation et pour objectif commun d'améliorer le mode de vie et les services communautaires dans leurs propres collectivités.

Le Programme de location de logements dans le Nord comporte une disposition pour les locataires dont la situation financière s'améliore; s'ils désirent devenir propriétaires, une partie des loyers payés est déduite du prix d'achat. L'accès à la propriété a été entravé par le fait que les propriétaires doivent assumer le coût total très élevé des services normalement fournis aux locataires (mazout, électricité, eau, égouts, ramassage des ordures). Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest étudie actuellement l'égalisation de ces coûts, ce qui devrait par conséquent stimuler le désir de devenir propriétaire.

Le Programme de location de logements dans le Nord est responsable de l'amélioration de la santé et du niveau de vie dans le Nord; c'est par ce moyen que les Indiens et les Esquimaux pourront s'adapter au mode de vie des collectivités plus évoluées qui se développeront à mesure que le potentiel des ressources finies du Nord canadien sera connu.

L'objectif principal de ce programme a maintenant été atteint et a vraiment aidé la population à passer de son vieux à son nouveau mode de vie.

Hygiène et santé Grâce au Service de santé du Nord, la Direction générale des Services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est chargée de dispenser tous les soins dans le Nord. Elle a un rôle double qui consiste à fournir les services de santé à tous les résidents du Nord et à remplir la fonction d'un ministère provincial de la Santé pour les deux Territoires, tandis que les conseils territoriaux promulguent les décrets sur la santé.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest gère un plan d'assurance sociale à peu près identique à celui des gouvernements provinciaux au Canada. Le régime d'assurance-maladie a été mis à la disposition des résidents des Territoires du Nord-Ouest le 1er avril 1971.

Les Esquimaux s'immunisent peu à peu contre la maladie. Leurs contacts accrus avec la population "extérieure" amélioreront sans